Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 007-210703195-20230517-DELIB2023_73-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
17/05/2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 18
Absents : 11

Pour : 27
Abstention :
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absente : Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

Objet : Autorisation donnée à l'Epora pour des acquisitions foncières dans le cadre du PPA

Une convention d'étude et de veille foncière a été signée entre la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA). Cette convention prévoit l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités sur les secteurs identifiés dans le cadre du Projet Partenarial d'Aménagement PPA, en menant des études de faisabilité pré-opérationnelles et en se portant acquéreur pour le compte de la commune de Le Teil d'ilots bâtis à requalifier.

À ce titre l'EPORA est chargé de réaliser plusieurs acquisitions foncières dans les secteurs de l'ilot Marceau et de la place Jean Macé.

L'EPORA a mené les négociations pour acquérir à l'amiable avec les propriétaires des immeubles aux prix indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° Parcelle	Adresse	Propriétaire	Prix d'acquisition
BD 393	5 Rue Marceau	BEKHEIRA	65 000 €
BD 377	11 Rue Montant au Château	PETITQUEUX	1 €
BD 378 (lot 1)	9 Rue Montant au Château	DUCHAMP	1 €
BE 322	3 Rue de l'Eglise	ASSOCIATION DIOCESAINE	121 000 €

Vu la convention qui lie la commune de Le Teil à l'EPORA ;

Considérant que l'EPORA intervient pour le compte de la collectivité en amont des opérations prévues par celle-ci afin de requalifier le foncier et de faciliter la mise en œuvre de ses projets ;

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 007-210703195-20230517-DELIB2023_73-DE

Considérant que la commune de Le Teil a sollicité l'EPORA pour se porter acquéreur des trois biens immobiliers listés ci-dessus ;

Considérant que les négociations engagées avec les propriétaires ont abouti à un accord pour un montant total de 186 002 € ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BE n°322 appartenant à l'Association Diocésaine.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°393 appartenant à Monsieur et Madame BEKHEIRA.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°377, appartenant à Monsieur et Madame PETITQUEUX.

VALIDE l'acquisition par l'EPORA de la parcelle BD n°378 (lot 1), appartenant à Monsieur DUCHAMP.

CONFIRME l'engagement de la commune de racheter ces biens immobiliers, conformément à la convention, au prix d'acquisition d'EPORA, auquel s'ajouteront les frais annexes de gestion.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Mairie de LE TEIL (Ardèche)

Le Secrétaire de séance,

Olivier PEVERELLI

Sonia GARREAUD

Certifié exécutoire

N° 73